



République et canton de Genève

Département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

PR 2461

ok 23.3.04
Fo
No 38/04

DÉCISION

du 12 MARS 2004

approuvant la délibération du Conseil municipal
de la Ville de Genève, du 21 janvier 2004

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Scn

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 21 janvier 2004,
ayant pour objet :

**un crédit de 1 063 000 F destiné à l'étude du déplacement de la rampe
d'accès au garage souterrain de Grenus,**

EST APPROUVÉE.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Robert CRAMER

Communiquée à :

Commune 3 ex
SFC 1 ex